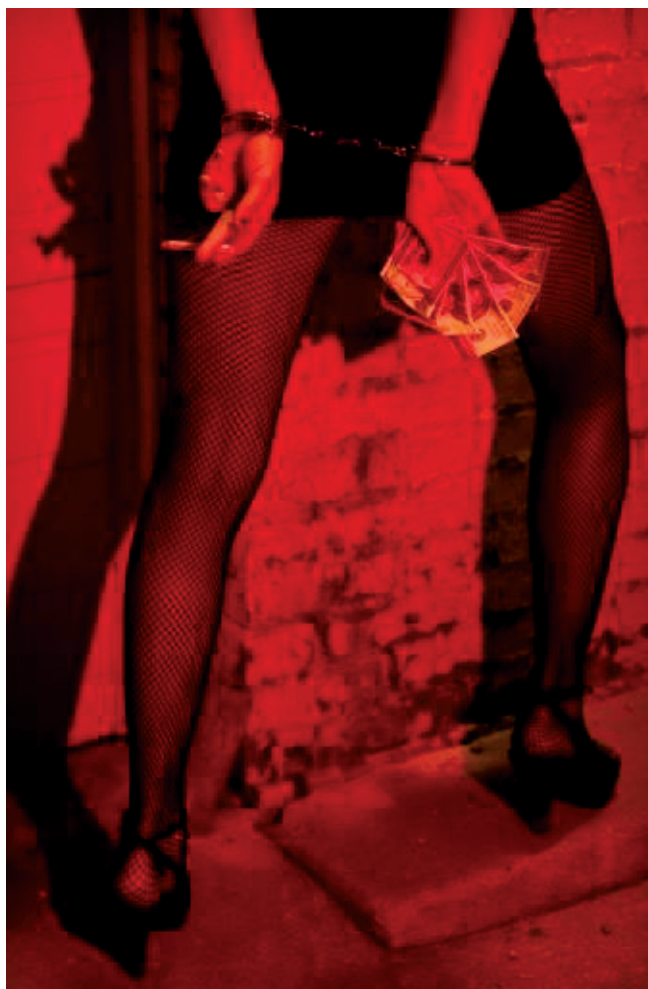


Édition n° 8 - Juin 2008

d'égal à égale!



PROSTITUTION

Table des matières

Avant-propos	4
Le mot de la Ministre	5
Les paradoxes de la prostitution	6
Les autorités face à la prostitution.....	8
La perspective de la Police cantonale jurassienne	8
Et après l'entrée en vigueur de la loi ? L'exemple du Canton de Neuchâtel.....	10
Prostitution et migration : le contexte jurassien.....	12
Prostitution : Les structures associatives	13
Groupe Sida Jura - Prévention VIH auprès des prostitué-e-s et de leurs clients	13
Présentation de l'association Aspasia	16
Des témoignages	19
Mère et travailleuse du sexe	19
Etre un « <i>professionnel du sexe</i> » dans le Jura	21
Une action nationale.....	24
Campagne Euro 08 contre la traite des femmes.....	24
Adresses utiles	26
Sites Internet utiles	27
Bibliographie.....	28

Avant-propos

Ça existe parce que c'est le plus vieux métier du monde.

Toutes les femmes qui se prostituent sont sous la contrainte d'un proxénète ou d'un réseau mafieux.

Une femme qui a plusieurs partenaires sexuels est une «pute».

C'est l'activité la plus avilissante pour un être humain car c'est une aliénation du corps.

Sans la prostitution, il y aurait plus de viols et d'agressions sexuelles, car les hommes ont des instincts sexuels animaux.

Une fois qu'on a payé, on peut tout lui faire.

Elles se prostituent parce qu'elles aiment ça.

La prostitution est un métier comme un autre

Si ces phrases interpellent, c'est qu'elles représentent quelques-uns des clichés qui entourent la prostitution. Différentes images correspondent dans nos sociétés au fait d'échanger des prestations sexuelles contre une rémunération. Ces clichés mettent ainsi en évidence deux éléments qui caractérisent la prostitution. D'une part, la stigmatisation qui pèse sur les personnes qui s'adonnent à la prostitution et, d'autre part, la complexité de la réalité du monde de la prostitution.

Ce 8^{ème} numéro d'égal à égalE, consacré à la prostitution, présente différentes facettes de ce monde : d'abord la perspective juridique ou comment légiférer sur cette question; puis le

point de vue de l'application de la réglementation par les diverses autorités en charge; ensuite les actions associatives dans le milieu de la prostitution, entre prévention santé et amélioration de l'image des travailleuses et travailleurs du sexe; le témoignage d'une personne exerçant cette activité, ainsi que celui d'une travailleuse sociale qui œuvre dans le contexte prostitutionnel; enfin la question de la traite d'êtres humains et plus particulièrement des femmes, problématique souvent associée à la prostitution.

Le mot de la Ministre

Elisabeth Baume-Schneider
Ministre de la Formation, de la Culture et des Sports



Légiférer dans le domaine de la prostitution : une nécessité

Le Gouvernement jurassien, à l'instar d'autres cantons romands, a décidé de légiférer en vue de réglementer l'exercice de la prostitution et le commerce d'objets pornographiques. Fort de cet objectif, il a mis dès mai 2008 un projet de loi en consultation. Ce projet reflète les travaux menés par un groupe de travail réunissant des collaboratrices et collaborateurs respectivement du Bureau de l'Egalité, du Ministère public, de la Police cantonale, du Service des Arts et Métiers et du travail et du Service juridique.

Ici, dans le Jura comme ailleurs, la prostitution peut isoler des personnes confrontées aux risques d'être contraintes à la prostitution, de n'être pas respectées, de ne pouvoir faire valoir leurs droits les plus élémentaires. Plusieurs cantons ont adopté ces dernières années des législations particulières dont le but est principalement d'assurer une information à ces personnes sur les problèmes de santé, de protection sociale et de sécurité et de leur permettre d'avoir un accès aux différents organes de protection de l'Etat. Je me sens concernée par la nécessité d'écouter, d'informer, de protéger les femmes et les hommes se prostituant afin de leur donner la possibilité de décider le plus librement possible de leur itinéraire de vie.

Proposer un cadre légal est un acte utile, significatif pour lutter contre ces formes sordides d'exploitation que sont la traite des femmes et des hommes ou encore la prostitution contrainte. Adopter une législation visant à réglementer la prostitution ne signifie

pas l'ouverture d'une réflexion morale sur la prostitution ou sur la nature des relations qu'elle entraîne dans l'intimité des personnes, mais exprime la volonté d'ouvrir l'accès à la justice et au droit, aux femmes et aux hommes exerçant cette activité.

Cette dernière est à considérer comme un métier et, à mes yeux, ce ne sont pas aux personnes l'exerçant d'en assumer seules les risques, qui plus est lorsqu'elles sont étrangères et ne connaissent pas ou que de manière lacunaire le contexte légal de notre région. Avec le projet de loi jurassien, elles auront des obligations (le devoir de s'annoncer auprès de la police par exemple) leur conférant un droit à un traitement non discriminatoire en matière de justice, de police et de statut administratif.

Légiférer permet également de bénéficier de données statistiques plus fiables et de mettre en œuvre des mesures de prévention sociale et sanitaire afin de répondre de la meilleure manière qui soit aux besoins des personnes concernées, notamment à des informations relatives aux maladies sexuellement transmissibles, permis de séjour et de travail, conseils sociaux, etc.

Je ne saurais conclure sans remercier chaleureusement le Bureau de l'Egalité, de même que les personnes engagées dans le groupe de travail ou la rédaction d'articles, pour leur contribution déterminante à l'édition de ce Numéro d'égal à égalE.

Les paradoxes de la prostitution

Angela Fleury

Cheffe du Bureau de l'Égalité de la République et canton du Jura



Quelques définitions:

Selon Le Petit Robert, éd. 2007, « prostituer » trouve son origine dans le latin « prostituere » qui signifie exposer en public, avilir, s'abaisser à des besognes indignes, déshonorantes, mais également livrer ou inciter une personne à se livrer aux désirs sexuels de quelqu'un, pour un motif d'intérêt. « Se prostituer » consiste à s'offrir pour des pratiques sexuelles à quiconque le demande et paie.

A noter encore que le mot « prostituée » a pendant longtemps été substantivé au féminin, visant exclusivement la femme, quand bien même la prostitution est apparue au masculin également. Mais, c'est bien la prostitution des femmes qui a été stigmatisée par l'Histoire.

La prostitution interroge depuis toujours. Et à raison, puisqu'il s'agit d'une question complexe et émotive. Il y a, d'une part, la prostitution qui profite des femmes et des enfants, autrement dit, qui relève de l'exploitation et celle, d'autre part, qui représente une solution provisoire ou occasionnelle, une prostitution alimentaire, en somme une activité génératrice de revenus comme une autre. Ce qui amène d'aucuns à penser que les femmes se risquent dans la prostitution pour s'enrichir.

Mais cela n'explique toujours pas pourquoi certaines personnes se prostituent et d'autres se refusent à le faire. L'argent est-il vraiment le moteur de tout ? Est-ce qu'on s'adonne à la prostitution par désir ou pour échapper aux conditions sociales de vie ?

La prostitution serait, semble-t-il, davantage le lot de femmes vulnérables, pauvres et marginalisées. Certains prétendent que l'engagement dans le monde prostitutionnel est une conséquence de facteurs multiples (personnel, économique, social et psychologique), que les prostituées seraient déviantes

et ne contrôlèrent pas leur instinct sexuel primitif. D'autres pensent plutôt que les causes de l'attrait pour la prostitution sont à chercher dans les traumatismes de l'enfance (manque d'amour parental, abus sexuels), mauvais traitements ou encore conditions de vie précaires.

La prostitution, question de choix ou de contrainte ?

Les avis sont très partagés à ce sujet. Voici celui de Gisèle Halimi, grande défenseuse de la cause féminine qui dit : « La prostitution est le paroxysme de non-pouvoir d'une femme sur elle-même sur son corps, son affectivité, sa vie. La femme marchandise, chosifiée est vendue au plus offrant, au plus truaud »¹. Est-ce à dire que sans argent, pas de prostitution, donc pas de client ? C'est une évidence. Si la prostitution existe, c'est qu'il y a une demande et des personnes qui en tirent des revenus

¹ Lemaire J. Ch. La Prostitution : Pour ou contre la légalisation

importants. Comment parler de la prostitution sans évoquer « le client », celui qui achète un acte sexuel (il s'agit d'hommes dans la majorité des cas) ? Qui est-il ce client dont on ne parle jamais ? A quoi ressemble-t-il ? Que recherche-t-il dans ce type de relation ? A-t-il un profil particulier ? Nous avons affaire là à un gigantesque marché de l'offre, incarné par des femmes, des hommes ou des enfants, et de la demande où le client est roi.

Ose-t-on se risquer à dire que le recours à la prostitution et le rapport de notre société en général à la sexualité sont modelés aujourd'hui par les images des médias, de l'industrie pornographique et de la publicité ? Certainement. Et ce sont ces paramètres qui engendrent une vision du sexe comme produit de consommation. Le sexe devient une marchandise, la prostitution un bien de consommation qui prend non seulement de l'ampleur, mais qui fait se multiplier les réseaux mafieux. Ce qui nous amène à évoquer le trafic d'êtres humains qui s'inscrit dans le mouvement des migrations internationales, des pays pauvres vers les pays riches.

Transition toute trouvée avec Nicole Péry, alors secrétaire française d'Etat aux droits des femmes, qui en juin 2000, à New York, devant l'assemblée générale des Nations unies, réaffirmait que « l'être humain n'est pas une marchandise et ne peut donc faire l'objet d'échanges et de commerce », conformément à la Convention du 2 décembre 1949 sur la « répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui » que la France a signée et ratifiée en 1960. Une déclaration solennelle, saluée par de nombreuses associations de femmes dans le monde.

Et si l'on imaginait quelques instants un monde sans prostitution ? Pure utopie. Pourquoi ? Parce que des constats s'imposent : avec les progrès de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, l'effondrement des blocs de l'Est et l'ouverture des frontières, on assiste à l'expansion et au perfectionnement de l'industrie du sexe qui rapporte gros.

Alors que faire ?

Abolir
interdire
ou réglementer
la prostitution ?

Pas facile d'y répondre, même si le débat est bien lancé. N'oublions pas qu'au centre de ce débat, il y a des milliers de femmes qui prennent ou non la décision de se retrouver dans le monde hostile et violent de la prostitution : par choix, par obligation ou peut-être par habitude. Faut-il criminaliser ou décriminaliser ? Est-ce que la criminalisation et la stigmatisation des personnes s'adonnant à la prostitution n'engendrent pas davantage de violations et de violences envers elles ? Et si la solution se trouvait du côté de la décriminalisation de l'industrie du sexe et de la reconnaissance de la prostitution comme travail légitime ? Certains cantons romands ont déjà saisi les enjeux d'une telle réglementation visant à protéger ces travailleuses et travailleurs de violences diverses, d'abus et de fraudes, avec le soutien et la collaboration des services de police, des services sociaux et ceux de la santé. Par contre, il n'y a pas lieu de faire de l'angélisme pour les trafiquants et proxénètes en tout genre qui tirent des profits énormes du travail du sexe et qui sont, en Suisse, criminalisés par le Code pénal.

Notre société évolue dans un contexte paradoxal face à la prostitution ; d'une part, cette dernière est libre mais ne peut s'exercer nulle part sans faire l'objet de contrôle et parfois de répression ; d'autre part, elle reste marquée par son caractère clandestin, caché et incontrôlable. Les prostituées s'en trouvent ainsi isolées, marginalisées et ne bénéficient pas des droits communs, parce que le cercle de la prostitution les éloigne de nos réalités. Réglementer la prostitution est-ce vraiment la solution ? L'avenir nous le dira grâce au projet de loi en cours dans notre canton.

Les autorités face à la prostitution

La perspective de la Police cantonale jurassienne

Michel Saner
Commandant de la Police judiciaire



Présentée comme le «plus vieux métier du monde», la prostitution touche inévitablement le Jura également. Nous aurons l'occasion de l'examiner ci-dessous.

Le trafic d'êtres humains et la prostitution

Dans les pays européens tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas, la prostitution est légale, mais uniquement pour les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne. Il s'agit par cette restriction de limiter le trafic des femmes en général. Toutefois, cette restriction aggrave indirectement leur sort, puisque les ressortissant-e-s des autres pays se trouvent en situation irrégulière.

Sur le plan des statistiques, l'Organisation internationale des migrations indique que 80 % des quelques 10'000 femmes victimes de trafic en Allemagne viennent des pays d'Europe centrale ou de l'Est. Un certain nombre de ces femmes prétendent avoir été au fait de ce qui les attendait en s'expatriant, même s'il faut relever que la réalité est beaucoup plus difficile qu'elles ne pouvaient l'imaginer. Il n'est pas rare qu'elles se voient confisquer leur passeport, ainsi que l'argent qui leur permettrait de rentrer dans leur pays. De plus, les menaces sur leur famille restée dans leur pays d'origine sont réelles. Lorsque la presse se fait l'écho de recrudescence de la prostitution, ce sont surtout les femmes d'Europe de l'Est qui sont au centre du débat. Il ne faut toutefois pas ignorer l'Afrique qui doit, dans les pays comme le Cameroun, le Nigéria, le Libéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Bénin ou le Sénégal, payer un lourd tribut à cette prostitution de migrantes.

La Suisse et la prostitution

La Suisse bénéficie d'un positionnement géographique tout à fait favorable. Elle constitue une destination privilégiée et attractive pour la prostitution. Les parcours en provenance des pays membres de l'Union européenne sont relativement courts; la volonté de travailler dans notre pays n'est donc pas entravée par des distances géographiques prohibitives.

Les personnes qui se prostituent se sentent en sécurité en Suisse et plutôt épargnées par le proxénétisme. Ainsi, elles n'ont pas besoin d'avoir quelqu'un pour les protéger. Toutefois, la libre circulation des personnes en Europe va entraîner des migrations qui inévitablement risquent d'être la conséquence de la traite d'êtres humains recrutés dans les pays les plus pauvres. Qu'en sera-t-il du proxénétisme exercé par des étrangers ? Doit-on admettre les notions de «travail sexuel» et de «prostitution volontaire» pour reconnaître un minimum de droits sociaux à la prostituée ou faut-il condamner la prostitution en soi comme une atteinte insupportable à la dignité humaine ?

Force est d'admettre que légalisée, la prostitution est l'objet de nouvelles contraintes et ne règle pas à satisfaction le trafic clandestin.

La situation dans le Jura

Sur le plan fédéral, le Code pénal ne poursuit plus, depuis 1992, le commerce du sexe entre adultes consentants. Tant qu'il n'y a pas d'encouragement, les activités qui consistent à tirer des revenus de la prostitution d'autrui ne

sont plus un délit. A l'heure actuelle, le Canton du Jura ne se fonde que sur la législation fédérale. Il ne dispose pas d'autre base légale.

Dans les faits, la situation des salons de massage est en constante fluctuation sur le territoire jurassien. La police suit dans toute la mesure de ses possibilités l'éclosion des salons en contrôlant notamment les responsables. Une vingtaine de femmes, ainsi qu'un travesti travaillent dans les différents salons de massage au moment d'écrire ces lignes. Lors des contacts qu'elles ont avec la police, ces personnes déclarent gagner leur vie, mais affirment également ne pas le faire par plaisir. Le Jura est épargné par la prostitution dite «de rue».

En ce qui concerne le projet de loi cantonale sur la prostitution, qui est en consultation et qui va être soumis au pouvoir législatif dans les prochains mois, il serait vain de penser qu'une législation jurassienne va fondamentalement bouleverser l'existence de celles et ceux qui s'adonnent à la prostitution. Si ce texte est accepté, les personnes qui exploitent un salon de massage seront dans l'obligation de s'annoncer au Service des arts et métiers et du travail. Les prostituées auront également l'obligation de s'annoncer à la

police. Par cette obligation d'annonce, les autorités souhaitent avant tout entrer en contact avec les personnes qui s'adonnent à la prostitution et se donner un minimum de chances d'éviter qu'elles soient sous l'influence de personnes mal intentionnées. Le contact souhaité avec les autorités se veut essentiellement protecteur. Il ne s'agit pas de poursuivre une quelconque infraction puisqu'elle n'est plus considérée comme telle selon les dispositions légales en vigueur. Il ne s'agit pas non plus de «ficher» ces personnes, mais bien de faire en sorte qu'elles existent réellement et qu'elles sachent qu'elles peuvent en tout temps s'approcher des autorités les plus diverses si elles se sentent menacées.

Il n'est pas sans mérite de rappeler que d'autres institutions sont à disposition de toutes celles et ceux qui pourraient se sentir victimes de la prostitution, notamment par le biais du Bureau de l'Égalité ou des centres LAVI. Enfin, et dans la mesure où un dispositif légal est élaboré, les auteurs du projet proposent au Parlement quelques dispositions qui donnent les bases légales permettant à la police d'intervenir dans les milieux concernés pour prévenir les comportements à risque et contrôler qu'il n'y ait pas de proxénétisme.

d'égal à égale!

Et après l'entrée en vigueur de la loi ? L'exemple du Canton de Neuchâtel

Olivier Schmid

Chef de l'Office de surveillance, Service de l'emploi, Canton de Neuchâtel

Rue du Parc 117 > Case postale 1164 > CH-2301 La Chaux-de-Fonds
T_ 032 889 68 10 > F_ 032 889 60 19 > S_ www.ne.ch/emploi > www.ne.ch/osur



Préambule

L'introduction et la mise en œuvre, le 1er juillet 2006, de la nouvelle loi cantonale sur la prostitution et la pornographie (LProst) et de son règlement (ReLProst) font notamment suite à un postulat déposé le 21 mars 2001 auprès du Grand Conseil neuchâtelois par Mme Béatrice Bois et intitulé « Commerce du sexe dans le Canton de Neuchâtel ».

Répondant à ce postulat, c'est ainsi qu'en 2005, le Conseil d'Etat proposait au Grand Conseil un projet de loi visant à réglementer la prostitution et la pornographie dans le Canton de Neuchâtel. Trois régimes juridiques possibles se présentaient alors, à savoir celui de la prohibition, celui de l'interdiction et celui de la réglementation. Notre Canton a clairement retenu celui de la réglementation, rejetant un système prohibitionniste qui n'aurait eu que pour seul effet de renvoyer la prostitution dans la clandestinité la plus absolue. Quant au régime abolitionniste, il ne pouvait clairement être retenu étant donné que la prostitution ne peut être considérée comme une activité économique similaire à n'importe quelle autre activité puisqu'elle induit une aliénation physique répétée.

La loi neuchâteloise se veut pragmatique en proposant une voie permettant d'envisager diverses mesures, notamment en choisissant

celle d'un régime d'annonces plutôt que d'autorisations. D'une part, ce régime permet d'avoir une approche plus susceptible de favoriser la protection des personnes qui se prostituent et, d'autre part, il permet également d'assurer une maîtrise du phénomène par les autorités.

Un volet important de la loi passe aussi par la volonté marquée d'offrir des « portes de sortie » aux personnes prostituées en recensant les diverses prestations mises en œuvre par différents services de notre administration cantonale, permettant ainsi l'abandon de la prostitution. L'aliénation de son propre corps est rarement une décision délibérée.

Les législateurs et législatrices, dans le règlement attendant à la loi sur la prostitution et la pornographie, fixent également au Canton l'obligation de constituer une cellule de coordination, composée de représentants de l'Etat et des communes, chargée d'appuyer dans son travail l'entité compétente pour la mise en œuvre de la loi. Cette cellule doit également aujourd'hui concrétiser la deuxième phase de cette mise en œuvre en développant des outils sociaux afin de soutenir celles et ceux qui souhaiteraient quitter le milieu de la prostitution, mais également afin d'instituer des mesures de prévention destinées à prévenir la prostitution.

Situation actuelle

Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la prostitution et la pornographie (LProst), le 1er juillet 2006, le Canton de Neuchâtel comptait un peu plus d'une soixantaine de salons de massage, répartis de façon majoritaire entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et, plus accessoirement, dans les autres districts. On recensait alors également plus d'une centaine de prostitué-e-s (~130). Relevons encore que le Canton de Neuchâtel ne connaissait pas, et ne connaît d'ailleurs toujours pas, la prostitution de rue, à contrario d'autres cantons romands.

Avec l'obligation d'annonce pour les responsables de salon et les personnes s'adonnant à la prostitution, bon nombre de salons ont spontanément fermé leurs portes. Le nombre de salons de massage diminuant alors de près de moitié pour continuer à se concentrer sur les grandes zones urbaines décrites ci-dessus. Dans le même temps, et afin de soutenir la mise en œuvre de cette nouvelle loi, la police intensifie ses contrôles au sein des salons de massage, vérifiant dans le même temps l'enregistrement auprès de nos services des personnes contrôlées, tant responsables que prostitué-e-s. C'est cette manière de procéder qui nous permet aujourd'hui d'avoir une situation relativement exacte sur la prostitution et le nombre de personnes qui s'y adonnent. D'autre part, les contrôles effectués n'ont pas mis en lumière de nombreux cas de prostitution clandestine, bien que quelques situations aient été découvertes.

Relevons qu'une nouvelle base de données, dédiée à cette activité de contrôle, a été développée par le service informatique de notre Canton. Elle permet à notre personnel de procéder rapidement aux nombreux changements qui interviennent dans les salons et aux nouveaux enregistrements. Dans le même temps, les policiers et policières chargé-e-s des contrôles peuvent

vérifier, on-line, les informations relevées lors de leurs contrôles. Cette base de données qui contient des informations très confidentielles et sensibles est évidemment protégée et son accès a été réservé aux seul-e-s agent-e-s intervenant sur le terrain.

Aujourd'hui, notre Canton recense 32 salons de massage au sein desquels sont réparti-e-s 68 prostitué-e-s. On compte actuellement 65 femmes et 3 hommes. Neuchâtel compte 17 salons contre 13 salons à La Chaux-de-Fonds. Le solde des salons étant réparti dans les autres districts que compte le Canton de Neuchâtel. Les origines des personnes qui se prostituent sont diverses, mais on peut dire qu'elles sont majoritairement issues d'Amérique latine (21).

On constate également, avec la diminution des salons, que les personnes qui se prostituent ont tendance à se regrouper au sein d'un même salon, certains pouvant être occupés par 2 à 4 personnes. Ce chiffre passant même à 8 dans un des salons enregistrés. C'est ainsi que la baisse du nombre de prostitué-e-s ne suit pas une courbe similaire à celle du nombre de salons de massage.

Afin de vérifier que toutes les personnes actives dans le milieu de la prostitution soient bien annoncées et enregistrées, des sondages sont effectués au moyen de différents supports sur lesquels sont apposées des petites annonces (quotidiens, Internet, etc.). Ce travail a permis de détecter quelques cas de prostitution clandestine, qui restent anecdotiques.

Nous sommes convaincus que la mise en œuvre de cette nouvelle législation a permis de réguler, de contrôler mais également d'offrir un interlocuteur aux travailleurs et travailleuses du sexe. Bien qu'aucune sollicitation n'ait été formulée jusqu'à ce jour, nous travaillons à la mise en œuvre de moyens permettant aux personnes désireuses de quitter le milieu dans lequel elles oeuvrent, de le faire dans les meilleures conditions possibles.

Prostitution et migration : le contexte jurassien

Questions à Liliane Cuénoud

*Service des arts et métiers et du travail du Canton du Jura (SAMT),
section main-d'oeuvre étrangère*

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) le 1er janvier 2008, qu'est-ce qui a changé pour les prostitué-e-s étranger-ère-s travaillant en Suisse ?

Comment un permis de travail est-il délivré aux personnes qui s'adonnent à la prostitution (prostitution de salon) dans le Canton du Jura ?

En Suisse, la prostitution doit s'exercer à titre indépendant. Depuis l'entrée en vigueur de la LEtr, une personne au bénéfice d'une autorisation de séjour (B) peut exercer une activité lucrative quelle que soit la nature de l'activité, pour autant que son titre de séjour l'y autorise. Les titulaires d'une autorisation d'établissement (C) ont de tout temps eu la possibilité d'exercer une activité sans présenter de requête. Quant aux éventuelles personnes détentrices d'une autorisation frontalière (G), elles sont tenues, lors d'une prise d'emploi, de présenter une demande.

Compte tenu de ce qui précède, vous constaterez qu'excepté la détentrice d'une autorisation frontalière, une personne peut ouvrir un salon de massage, sans requérir une autorisation de travail auprès des autorités cantonales compétentes. Toutefois, dans la mesure où une loi sur la prostitution et la pornographie entre en vigueur, les personnes concernées devront annoncer leur activité au Service des arts et métiers et du travail et/ou auprès de la Police cantonale.

Si une personne ne possède aucun permis, elle n'est naturellement pas autorisée à exercer une activité. Il faut relever qu'une éventuelle demande de permis de travail présentée au Service des arts et métiers et du travail ne pourrait être acceptée, considérant les exigences légales de la LEtr à respecter.

Quant à savoir si toutes les personnes qui exercent une activité dans un salon de massage sont au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement (actuellement il n'y a pas de détentrice de permis frontalier), seule la Police peut y répondre. Depuis le 1er janvier 2008, aucune personne n'a présenté une telle requête.

Dans le milieu des cabarets, qu'est-ce que la nouvelle législation sur la migration a changé ? Pour les cabaretiers ? Pour les danseuses de cabaret étrangères ?

Une différence est à relever entre artiste de cabaret et prostituée. Une artiste de cabaret vient exercer son activité durant quelques semaines dans le Canton du Jura et, s'il y a lieu, est au bénéfice de l'autorisation nécessaire. Son activité consiste à danser sur une scène uniquement.

Il faut rappeler que, depuis novembre 2007, le Canton du Jura n'octroie plus d'autorisations de courte durée (L) aux personnes extra-européennes. Seules les ressortissantes de l'UE ou des personnes extra-européennes déjà au bénéfice d'une autorisation de séjour (B) ou d'établissement (C) peuvent exercer l'activité de danseuse de cabaret.

Dans un cabaret, la prostitution n'est pas légalement autorisée.

Pour ce qui concerne les cabaretiers, ceux-ci ont actuellement plus de difficultés à recruter des artistes de cabaret, puisque celles-ci provenaient majoritairement de pays extra-européens.

Prostitution :

Les structures associatives

Groupe Sida Jura - Prévention VIH auprès des prostitué-e-s et de leurs clients

Marie-Angèle Béguelin
Coordinatrice



Recourir aux services du commerce du sexe reste un tabou dans notre société. Les clients de prostitué-e-s craignent les préjudices et les discriminations qu'ils pourraient subir s'ils se reconnaissaient comme tels. Faire usage de services sexuels tarifés constitue pourtant bel et bien une réalité. Réalité que différents projets de l'Aide Suisse contre le Sida (ASS) et ses antennes doivent contribuer à faire admettre, car cette acceptation est une base indispensable à l'efficacité de la prévention du VIH.

Le concept des campagnes nationales de l'ASS a été adapté chaque fois que cela a été possible à la réalité régionale avec une approche différenciée selon la langue et le genre, comme suit :

- A. Prostitution professionnelle : lieu de travail dans la rue, les salons, appartements privés, bars et les hôtels (call-girls, escorts).
- B. Prostitution non ou semi-professionnelle : occasionnelle pour les étudiant-e-s et les ménagères comme amélioration des revenus financiers.
- C. Prostitution chez les consommateurs-consommatrices de drogues : leur quotidien n'est pas le milieu du sexe mais la scène de la drogue, d'où une plus grande vulnérabilité.

Bien que toute personne ait la possibilité, de manière individuelle, d'accéder aux prestations du Groupe Sida Jura (GSJ), ce dernier centre ses forces auprès du groupe A. En matière d'offre de services de sexe tarifé, un Canton périphérique comme le Jura compte plus de prostitution à domicile, dans les salons et bars ou hôtels que dans la rue en tant que scène ouverte. Les difficultés d'octroi de permis pour les artistes de cabaret, la fermeture des salons et cabarets ou la diminution du nombre d'artistes par cabaret font que les appartements privés et les bars de contact sont privilégiés par rapport aux endroits publics tels que les cabarets. Les prestataires de services sexuels tarifés sont principalement des femmes. Quelques-unes proviennent de la région, mais la plupart viennent des pays de l'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud.

Objectifs

Des rencontres ont pour but d'informer les danseuses, les prostitué-e-s, tout comme leurs clients, sur les règles de prévention du sexe à moindre risque, l'usage du préservatif, le VIH et sur les autres maladies sexuellement transmissibles, en diffusant également des informations relatives aux risques liés aux rapports oraux. Si cette approche permet de bien faire passer le message, sa portée reste toutefois limitée, c'est pourquoi l'Antenne Sida cantonale diversifie l'offre de prévention. En effet, une des tâches consiste à sensibiliser

Objectifs :

- Sensibiliser les prostitué-e-s et leurs clients quant à l'importance de la prévention Sida et diffuser des messages individualisés
- Favoriser le respect systématique des règles de la prévention (respect, responsabilité, etc.)
- Créer les conditions nécessaires afin que le nombre de nouvelles infections puisse être diminué ou

également les éventuels clients de prostitué-e-s qui cherchent à avoir des relations sexuelles en dehors du milieu. Il s'agit d'éviter les dangers de la prostitution sauvage. La responsabilisation des individus fréquentant les travailleuses et travailleurs du sexe face à l'exploitation sexuelle, l'encouragement à la prostitution et la traite des êtres humains est vivement encouragée et soutenue par les actions du Groupe Sida Jura.

Stratégie et Moyens

Malgré un nombre insuffisant de médiatrices-médiateurs formé-e-s et parlant d'autres langues que les nationales, le Groupe Sida Jura a proposé dès 2004 aux établissements de la région une collaboration et ceci après avoir interpellé le Ministre en charge de la santé à ce sujet. Dans une circulaire envoyée à la liste d'adresses en sa possession, outre l'offre de ses services, le GSJ rappelait d'une manière humoristique, le message central de toutes les campagnes de prévention du Sida : « On a toujours besoin d'un petit préservatif sur soi ». Le GSJ a offert gratuitement des gadgets et une série d'affiches adaptées en rappelant que la présence des affiches et autres dépliants peuvent stimuler et responsabiliser les clients à se protéger et à protéger les autres, si d'aventure, après une visite pleine de désirs et de fantasmes dans leurs locaux, ils cherchent ailleurs « les grâces d'une belle de nuit » Malgré les inconvénients cités, les réponses à notre offre ont été majoritairement positives et c'est ainsi que le Groupe Sida Jura a débuté une excellente collaboration avec quelques gérants de la région. Mais surtout il a créé un réseau dans le milieu : les anciennes prestataires de services informent les nouvelles des pistes à suivre et des possibilités d'obtention de matériel de prévention.

D'entente avec la sous-commission Migration et Santé de la Commission cantonale d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme de la RCJU, le GSJ a présenté un projet en 2005 qui visait à la professionnalisation des médiatrices-médiateurs interculturel-le-s dans le domaine de la santé. Cette facette du projet est en attente de réalisation.

Etablir des contacts avec des tenanciers et

tenancières de salons de massage reste une démarche difficile. Le but étant de faire passer des informations, fournir des préservatifs et donner des documents dans diverses langues en fonction de la provenance des filles. C'est une entreprise de longue haleine qui nécessite de développer des relations de confiance et d'agir avec une grande discrétion.

Distribution de matériel

Le Groupe Sida Jura met à disposition des brochures (Leporello, etc.), des autocollants «Chéri, dis-moi oui», des gadgets (boîtes d'allumettes «Les chauds lapins gardent la tête froide», serviettes pour la toilette intime «Tu me colles à la peau», dessous-de-verre «Keep cool», etc.), ainsi que du matériel de prévention (préservatifs féminins et masculins, catch covers, lubrifiant, digues dentaires) dont l'objectif est de toucher directement le public cible avec des messages de prévention du VIH/Sida.

L'évaluation du respect des règles du safer sex (sexe à moindre risque) s'avère toujours très difficile. Pour cette raison, il est important de poursuivre les efforts en matière de prévention en tenant compte des conditions de travail des travailleuses et travailleurs du sexe et faire avec une marge de manœuvre adaptable à la situation qui se présente. De même, il convient d'associer aux activités de prévention les gérant-e-s d'établissement ainsi que le personnel des bars. Il est extrêmement important de rester visible par le biais des annonces (rappel des règles de safer sex) dans les journaux gratuits distribués à tous les ménages ainsi que dans les lieux de rencontre publics, par exemple : centres commerciaux, supermarchés (achats en groupe), fêtes populaires du pays d'origine ou encore de salons de l'érotisme au niveau régional ou national.

Perspectives

La pertinence des actions dans ces milieux est confortée par les constatations que nous pouvons faire à travers la consultation téléphonique anonyme. De nombreux appels reçus par le GSJ ont trait à des relations risquées avec des artistes de cabaret et des prostitué-e-s. La plupart de ces appels sont le

fait d'hommes mariés, ce qui pose un important problème de prévention dans le couple. Malgré les niveaux assez élevés de protection, la rencontre entre prostitué-e et client peut être exposée au risque d'infection VIH lorsque des accidents surviennent dans l'utilisation du préservatif. Plusieurs études indiquent que les prostitué-e-s sont souvent démunis-e-s et ne savent pas comment réagir dans ces circonstances.

Le statut des travailleuses et travailleurs de sexe tarifé (migrant-e-s, consommatrices-consommateurs de drogues) peut être un facteur de vulnérabilité accru par rapport aux risques d'infection. C'est pourquoi une liste d'adresses utiles circule et peut être obtenue auprès du GSJ, par exemple l'adresse des services d'urgences des hôpitaux jurassiens pour commencer le plus vite possible un traitement médicamenteux, si nécessaire.

Souhaits des prestataires de services sexuels tarifés

- Création d'une association de défense de prostitué-e-s dans le Canton du Jura.

- Création d'une permanence, d'un lieu d'échange, de parole, de conseil et d'écoute anonyme à des heures nocturnes. Car, par exemple, pour GV (prostituée occasionnelle), les heures d'ouverture de l'antenne du GSJ sont incompatibles avec son travail.
- Formation en matière de prévention VIH pour les gérant-e-s de salons et bars de rencontre.
- Continuité de l'offre de matériel et d'information du GSJ : préservatifs et lubrifiant mis gratuitement à disposition, les brochures et affiches mises en vue dans les lieux de travail (notamment dans les toilettes, vestiaires, douches, etc.), accès des médiatrices-médiateurs du GSJ à leur lieu de travail, après négociation et selon disponibilités.

Le sida reste encore aujourd'hui une maladie non guérissable avec une thérapie lourde et coûteuse. Le sentiment d'une omnipotence des nouveaux médicaments pousse à diminuer notre vigilance ou à relâcher notre attention quant à la prévention. Le préservatif est le seul moyen de se protéger des IST et du VIH/Sida.

Présentation de l'association Aspasia

Maire-Jo Glardon
Coordinatrice d'Aspasia, Genève



Qu'est-ce qu'Aspasia ?

ASPASIE est une association de solidarité créée à Genève en 1982 par et pour des prostitué-e-s. Pourquoi un service social de prévention et d'accueil spécifiquement consacré à la problématique de la prostitution ? Parce que les préjugés et les fantasmes qui tournent autour du travail du sexe empêchent qu'une véritable relation de confiance puisse s'installer entre une personne prostituée et les services médicaux, sociaux, citoyens, adressés à Madame et Monsieur tout le monde. Grâce à cet espace de parole et d'écoute réservé aux personnes prostituées, les femmes, hommes et personnes

transsexuelles du « monde de la nuit » disposent d'un espace pour se donner des forces, apprendre à se défendre et à se protéger dans un secteur où il est préférable d'être solide pour tenir le coup.

Partie d'un noyau de personnes de bonne volonté et d'un tout petit budget, l'association a développé des programmes de prévention, de promotion de la santé et de soutien psychosocial adaptés à l'évolution du marché du sexe. Dans le Canton, c'est devenu une référence incontournable pour traiter de la question de prostitution, que ce soit dans la presse, dans la recherche ou dans les politiques publiques.

Objectifs d'ASPASIE

- Réduire les risques liés à la pratique de la prostitution, comme la stigmatisation, l'exclusion, les dépendances ou la violence.
- Développer des approches communautaires pour prévenir la propagation des maladies transmissibles et promouvoir la santé dans son ensemble.
- Soutenir les personnes dans leur projet de vie.
- Combattre les préjugés, les abus et l'ignorance en matière de travail du sexe.

Les offres

- Permanence et informations.
- Présence et accueil de nuit dans la rue, visites de prévention sur les lieux de travail du sexe, prévention auprès des clients.
- Consultations de soutien et accompagnement psychosocial des personnes travailleuses du sexe qui en font la demande et de toute personne concernée par la prostitution.
- Informations et ressources pour connaître le milieu, favoriser la prise de parole des personnes concernées, faire des liens avec l'opinion publique, la recherche et les politiques publiques.

Les moyens

- Ressources associatives des personnes concernées et solidaires.
- Soutien financier des pouvoirs publics.
- Equipes pluridisciplinaires et pluriculturelles associant les compétences des personnes concernées et celles des professionnel(le)s de l'aide psychosociale et de la prévention communautaire.
- Echanges et réseaux au plan suisse et international sur les questions d'accès aux soins et de droits fondamentaux des personnes dans le travail sexe.

Au fil des ans, l'association a mis en place des programmes pour aborder les difficultés particulières liées à l'intégration des personnes migrantes et, en général, les situations de précarité et de vulnérabilité qui touchent le milieu du travail du sexe. Elle offre de l'information et des consultations ayant pour but de réduire les risques de santé, d'exclusion, de discrimination, de violences, liées à la pratique de la prostitution. ASPASIE propose une permanence l'après-midi, un accueil de nuit dans la rue, des visites régulières de prévention dans les salons, les bars et les cabarets et un point de contact avec la prostitution masculine.

Les lieux de conseil, d'information et de prévention sont là pour faire circuler l'information et appuyer les personnes prostituées dans leur projet de vie, les aider à faire le point sans décider à leur place et donc en acceptant aussi leur décision de vivre de la prostitution, même si c'est difficile.

Engagement d'ASPASIE contre les violences dans le travail du sexe

Les tâches assumées par ASPASIE sont reconnues comme nécessaires du point de vue des autorités publiques qui les subventionnent. Nous sommes d'accord avec nos autorités qui, tout en reconnaissant le caractère licite de la prostitution, sont conscientes que les travailleuses et travailleurs du sexe sont exposé-e-s à des risques particuliers, liés à la précarité de leur situation – des personnes, migrantes pour la plupart, peu au clair sur leurs droits, ayant tendance à se laisser intimider, à accepter des tarifs usuraires pour les services qu'on leur propose, ou encore à se soumettre à des abus de la part de personnes en qui elles ont (mal) placé leur confiance.

Le travail d'ASPASIE est orienté de manière à lutter contre les violences auxquelles sont exposées les personnes travailleuses du sexe et à favoriser leur accès aux droits au même titre que celui des autres secteurs d'activité économique. Pour aider les équipes de

prévention sur le terrain, nous avons lancé un matériel de sensibilisation destiné à NOMMER, PREVENIR et REAGIR face aux violences et aux risques spécifiques menaçant l'intégrité des personnes travailleuses du sexe.

En Suisse, on peut affirmer qu'en majorité, les personnes travailleuses du sexe ne sont pas victimes d'exploitation sexuelle, ni de traite. Par contre, elles ont besoin de soutien pour se renforcer et s'imposer dans leur capacité de négociation face à leurs clients, leurs employeurs-employeuses, leurs agent-e-s, leurs logeurs-logeuses, leurs annonceurs-annonceuses. En cas de conflits et d'atteintes à leurs droits, elles doivent pouvoir recourir à une justice et à une police qui les respectent et traitent leurs plaintes en appliquant la loi sans banaliser les délits qui sont commis à leur encontre (par exemple le viol de la part de clients, les contrats mensongers, l'usure, la tromperie, le harcèlement, le vol ou l'escroquerie)².

Clients

Que pensez-vous de l'idée de sensibiliser les hommes (la grande majorité des clients) sur la traite et la prostitution ?

*Il arrive relativement souvent que les victimes de violences dans la prostitution soient aidées par un client qu'elles ont rencontré dans leur travail. Il existe un projet de prévention appelé **don-juan.ch** qui fait office de plate-forme pour une pratique correcte du rapport sexuel tarifé.*

Nous participons à la campagne EURO 08 adressée au client par le projet Don Juan de l'Association suisse contre le sida qui distribue cet été une carte postale du « client fairplay ». En plus des consignes du « safer sex », le message aborde la question du client qui se retrouve dans une situation où il estime que les femmes sont maltraitées : «Inutile de jouer au rambo», conseille la carte, «contactez les lieux de conseils de votre région sur le site don-juan.ch...»

² A consulter à ce sujet : Àgi Földhàzi, Milena Chimienti avec la collaboration de Géraldine Bugnon, Laurence Favre et Emilie Rosenstein (2006). Marché du sexe et violences à Genève. Rapport de recherche Département de sociologie, Université de Genève. Disponible sur : www.aspasie.ch

La discrimination envers le travail du sexe est profondément ancrée dans les mentalités, y compris dans les institutions sociales, policières et judiciaires. Il y a tout un travail de communication à faire pour obtenir que la justice et la police interviennent de manière adéquate dans les conflits liés au travail du sexe. A Genève, une commission pluridisciplinaire sur la prostitution convoquée par le chef du Département des institutions (Justice et police) offre une interface de communication entre les services concernés et les associations. C'est une structure souple qui permet d'échanger des informations et des

propositions dans le but de réguler et d'améliorer la répression des abus et le respect des droits dans le commerce du sexe. La confrontation entre la justice, la police et le commerce du sexe reste un domaine sensible et conflictuel, dans lequel il est important de peser les intérêts et les enjeux. Les associations de soutien visent autant que possible à refléter au plus près les besoins des personnes les plus vulnérabilisées qu'elles rencontrent dans ce secteur, notamment le respect de leurs droits en tant que travailleuses migrantes.

Aspasie a fêté ses **25 ans** en rassemblant dans une publication jubilaire une série de textes issus du foisonnement associatif - nous sommes tous et toutes concerné-e-s par la prostitution !

Dans ce Numéro spécial
MOT DE PASSE 25 ans,

les lecteurs et lectrices rencontreront des femmes et des hommes qui en parlent à la première personne et sur tous les tons. Témoignages, réflexion, poèmes, souvenirs, sentiments, souffrance, humour. Des images, des couleurs, la panne d'ascenseur de Colette, comment Diane parle des clients, l'hommage de René-Joseph, pourquoi Sophie trouve qu'ASPASIE est une association d'utilité publique.... A chaque page une autre histoire, c'est ça l'histoire d'Aspasie.

Pour commander la brochure (36 pages A4 - 5 francs minimum) : ASPASIE - Rue de Monthoux 36 - 1201 Genève - 022 732 68 28 www.aspasie.ch



Des témoignages

Mère et travailleuse du sexe

Entretien avec Joanna Pióro Ferrand, psychothérapeute et assistante sociale à Aspasia, association de défense des droits des travailleuses du sexe.

Propos recueillis par Estelle Pralong. Article paru dans le journal l'émilie, décembre 2007

Comme les autres femmes, beaucoup de travailleuses du sexe sont mères. Pourtant, au regard de la société, le binôme mère et prostituée est problématique : comment articuler au quotidien la figure de la putain et celle de la bonne mère ?

Définition de la prostitution

Je tiens à préciser que notre regard sur la prostitution est un regard associatif, sociopolitique et psychosocial. La prostitution est difficile à définir. Il s'agit de la conjonction entre le sexe et l'argent, mais pas seulement. J'aime bien faire la différence entre acte public et acte privé. Les travailleuses du sexe rendent public leur travail en s'exposant visuellement dans la rue, par exemple. Elles sont identifiables. Leur offre aux clients potentiels est visible : habillement, annonces, plaquettes sur leur porte, etc. Une femme qui reçoit de l'argent pour du sexe dans le cadre privé – d'un mari, d'un amant - n'est pas pour autant considérée comme une prostituée. La prostitution est une réalité économique, sociale et morale. Elle répond aux lois de l'offre et de la demande. Il s'agit d'un acte commercial où la sexualité est posée comme une marchandise. Plus la prostitution est exercée de manière professionnelle, mieux c'est, car cela implique des droits et des devoirs.

Réglementation de la prostitution à Genève

La prostitution est un acte légal qui s'inscrit dans un cadre légal. En Suisse, la prostitution est considérée comme une activité indépendante selon la liberté de commerce garantie par la Constitution. A Genève, le règlement en vigueur exige que tout-e travailleur-se du sexe s'enregistre à la police. Aspasia évalue le nombre de prostituées à Genève à

environ 2000. Cette évaluation se fait par les contacts que l'association entretient avec les prostituées, notamment avec les clandestines qui ne sont pas enregistrées. Pour avoir le droit d'exercer ce métier, il faut être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis C ou d'un permis B de la communauté européenne. Les clandestines sont des sans-papiers, des femmes qui possèdent une autorisation de séjour, mais pas le droit de travailler, et aussi des femmes qui préfèrent exercer dans la clandestinité.

Organisation des travailleuses du sexe qui sont aussi mères

Selon mon expérience, la majorité des travailleuses du sexe sont mères, comme la majorité des autres femmes. Etre mère est honorable, être prostituée n'est pas honorable. Les travailleuses du sexe qui deviennent maman franchissent une frontière. Dès lors elles entrent dans le secret : là où elles apparaissent comme mère, elles ne peuvent pas être une prostituée. Dans le cadre de la famille et de l'école, la travailleuse du sexe ment ou se tait. Elle s'isole. Quant aux pères, parfois ils sont absents ou alors elles vivent avec. Cependant, vivre en couple est rendu encore plus difficile par la condamnation sociale de la prostitution. Pour un homme, dire que sa femme et la mère de ses enfants est une prostituée, n'est pas simple. En ce qui concerne la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, elle ne diffère pas de celle des autres mères. Les travailleuses du sexe peuvent avoir des horaires de bureau qui leur permettent d'amener et d'aller chercher leurs enfants à l'école. Ou alors, comme les infirmières par exemple, elles peuvent travailler de nuit et être disponibles pour leurs enfants la journée.

Une prostituée peut-elle parler de son travail à ses enfants ?

En tant que permanente à Aspasia, je suis souvent confrontée au besoin des travailleuses du sexe de réfléchir sur comment parler de la prostitution à son enfant. Ces questions apparaissent lorsque les enfants grandissent. Comment déjouer la condamnation morale de la prostitution ? Comment protéger son enfant ? Comment se protéger soi-même ? Comment faire le pont entre le statut de mère et celui de travailleuse du sexe ?

Celle-ci ne peut pas amener ses enfants sur son lieu de travail. Elle doit s'inventer un autre métier. Une femme me disait dernièrement : *«Je ne veux pas que mon enfant sache que je suis une pute. Si à l'école on le traite de fils de pute, il ne pourra plus se défendre»*. Il y a aussi les mères qui envoient leurs enfants dans des écoles privées éloignées. Elles veulent ainsi protéger leurs enfants et ne pas les mêler à des situations difficiles. Les travailleuses du sexe ont aussi peur que leurs enfants souffrent et se dévalorisent. Elles craignent aussi énormément que leurs propres enfants les rejettent. Parler de son activité à ses enfants reste une affaire très complexe pour les travailleuses du sexe. Rejet de la mère de la part des enfants plus grands. Isolement de l'enfant rejeté par les autres enfants. Les mères en sortent blessées.

Les mères prostituées courent-elle davantage le risque de perdre la garde de leurs enfants ?

Non, en tout cas pas à Genève. En cas de divorce ou d'arrestation, les rapports de La Tutelle générale ou de la Protection de la jeunesse sont déterminants en ce qui concerne la parentalité. Ma connaissance de ces institutions me permet d'affirmer que d'une manière générale, la prostitution n'est pas un critère déterminant concernant la garde des enfants. Mais peut-être est-ce parce que Genève est confrontée à la prostitution de manière visible. Cet état de fait diminue l'ignorance qui se révèle souvent préjudiciable.

Toute femme face au stigmate de la putain

Toute femme peut se faire traiter de putain. Toute femme peut être prostituée ! Il y a des femmes qui s'en défendent très fortement. Je suis tentée de dire que si le regard qu'elles posent sur elles-mêmes est valorisant, elles parviennent à transmettre une bonne image d'elles-mêmes. Ce n'est pas la prostitution qui pose problème, mais plutôt la manière dont elle est perçue et vécue. Une travailleuse du sexe ne peut pas parler tranquillement de son travail. Une d'entre elles me confiait qu'elle préférerait ne pas avoir de copines: *«Elles veulent tout savoir et quant elles savent, elles veulent que je quitte la prostitution !»*.

Etre un « professionnel du sexe » dans le Jura

Témoignage recueilli par Laure Chiquet, Bureau de l'égalité

Dalida. C'est un prénom d'emprunt qui évoque la blondeur, un charisme un peu exubérant, un accent chantonnant du Sud, mais également une certaine ambiguïté quant à l'identité sexuelle. Ce pseudo lui correspond, à lui qui se l'approprie pour travailler comme prostitué travesti. Si la très grande majorité des personnes qui se prostituent dans le Jura sont des femmes, c'est avec l'un des rares hommes à exercer cette activité que nous avons réussi à prendre contact. Il a travaillé quelques mois dans un salon de massage jurassien et vit ailleurs en Romandie.

Comment en arrive-t-on à se prostituer ?

Pour ce prostitué de 28 ans, l'histoire commence dans son pays d'origine en Amérique latine. Il vit une relation amoureuse avec une femme venant de Suisse et, sur l'initiative de cette dernière, il fait le projet de la suivre et de travailler en Suisse, décrite comme un eldorado. Mais à l'arrivée, la désillusion : contre les clés d'une voiture de chauffeur promises au départ, on lui tend une perruque blonde. Son amie, elle-même travailleuse du sexe, ne lui laisse que deux possibilités : travailler comme prostitué travesti ou rentrer dans son pays.

« Mais j'ai dit comment je vais faire pour rentrer ? Alors j'étais coincé dans le mur. Donc là, je n'avais plus le choix. La seule chose à faire était de se raser les jambes et de souffrir beaucoup. »

La prostitution, un métier ?

Il a cherché à travailler «normalement», mais sans permis, sans grande connaissance de la langue, personne ne voulait l'employer. Il a

donc poursuivi son activité prostitutionnelle. Pour lui, la prostitution n'est pas un but en soi mais un moyen. Il s'agit d'une activité lucrative qui lui permet de gagner sa vie. Car dans le contexte suisse, être étranger, sans diplôme reconnu, donc peu qualifié, est un facteur de fragilisation financière. C'est surtout pour lui un moyen de réaliser d'autres projets professionnels. Il est actuellement en formation dans le domaine de la santé et des soins naturels.

« Je trouve que c'est pas le dernier métier du monde, la prostitution, les professionnel-le-s du sexe, mais c'est limité dans le temps. Je ne veux pas avoir 40 ans et travailler toujours dans un salon. Je suis un mec, un homme quand même intelligent. »

Actuellement en possession d'un permis B, il exerce son activité en toute légalité : il est indépendant, annonce son activité aux autorités cantonales à chaque séjour, paie des impôts et est soumis aux cotisations sociales.

La stigmatisation

Si la prostitution lui permet d'obtenir de bons revenus et de se former à une autre profession, elle n'est pas sans présenter une certaine complexité. Ainsi, la stigmatisation qui touche la prostitution et les travailleuses et travailleurs du sexe influence sa manière de vivre. Sa vie est séparée en deux mondes qui ne se combinent pas vraiment.

« Moi je ne mélange pas les choses. Pas pour le plaisir ou des machins comme ça. Moi je le fais pour le boulot. Je ne mélange jamais les choses. Toujours chaque chose à sa place. »

Il y a d'un côté la vie professionnelle dans laquelle il se prostitue quasi exclusivement pour des hommes. Il endosse la plupart du temps le costume de travesti, parce que «ça paie bien». Il travaille parfois aussi en tant que «garçon», c'est-à-dire sans vêtement de femme, ni modification de la voix. Pourtant, de l'autre côté, dans sa vie privée, il est «un mec». Il est marié avec une femme et se sent sexuellement attiré par le sexe opposé et non par les hommes. Sa situation est complexe. S'y mêle orientation sexuelle et sphères de la vie. Il a des comportements homosexuels par sa profession et des comportements et des orientations hétérosexuels dans sa vie privée.

S'il se définit comme un «professionnel du sexe», il ne l'assume pas pleinement. Par peur des réactions, du mépris lié à la discrimination des prostitué-e-s et aux transgressions de la frontière entre hétéro et homosexualité et entre femmes et hommes, il cache son activité à une grande partie de son entourage. Si quelqu'un-e-s de ses proches, notamment sa femme, en ont connaissance, ils-elles ne sont pas au courant du fait qu'il se travestit. De plus, il ne travaillerait jamais là où il vit. Le stigmate qui touche les «putains» rend clandestin l'exercice de cette activité.

De plus, Dalida est exposé à la violence des clients. Bien qu'il soit un homme, il n'est pas protégé de la violence parfois physique, mais aussi psychologique. En tant que prostitué, homme travesti, il fait face au stigmate de la transgression de «genre». Ainsi, il n'est pas rare que des clients, même après avoir consommé ses prestations «homosexuelles», l'infériorisent en l'insultant de manière méprisante de «pédé».

L'univers des salons de massage dans le Jura

Un salon de massage est un appartement dans lequel travaillent plusieurs personnes de manière indépendante. Elles payent une location quotidienne à une personne «responsable». Selon Dalida, les salons fixent des horaires d'ouverture. Ainsi, notamment par respect pour les autres locataires de l'immeuble, les salons ferment souvent vers 22h30. Le monde des salons est caractérisé par la mobilité des personnes qui y travaillent.

Dalida décrit le tournus qui s'effectue, chaque travailleur-travailleuse ne restant que quelques semaines ou mois dans un même canton ou dans une même ville. Ces personnes font partie de réseau de connaissances et travaillent souvent ensemble. Selon lui, peu de prostitué-e-s travaillant dans le Jura y vivent. La prostitution ne peut pas s'exercer dans notre région avec la protection de l'anonymat contrairement aux grands centres urbains. De plus, la stigmatisation liée à la prostitution touche également les clients.

« Au Jura, c'est pas la question des paysans. Oh mon dieu, je ne peux pas dire ça ! Les gens sont vraiment intelligents, vraiment modernes. Mais le Jura, c'est encore petit. Tous les gens se connaissent. Ton papa, il connaît le voisin, la voisine, le frère de ..., tu vois. Tous les gens. Alors ton papa, il ne faut pas qu'il trompe ta maman parce que tout est tout près. S'il entre dans un salon de massage, tous les gens vont dire : « Ahhh ! »

Même si les clients jurassiens prennent beaucoup de dispositions pour rester anonymes, comme ne pas se rendre dans un salon de sa localité, mais dans un autre district, pour Dalida, la proximité des gens confère une chaleur humaine qui ne se retrouve pas dans les «grandes villes». Il note également que dans le Canton du Jura, il ne peut travailler que comme travesti. Il ne met jamais d'annonce pour des prestations en tant que garçon, car il craint l'homophobie des clients de ce canton qu'il décrit comme ayant encore des mentalités traditionnelles, très catholiques. Selon lui, *[les clients] veulent une jolie femme avec un pénis*. L'ambiguïté demeure puisque le travestissement semble poser moins de problèmes que la masculinité.

Hormis ces éléments, la clientèle jurassienne est identique au reste des hommes qui fréquentent les prostitué-e-s en Suisse. La plupart du temps, il désigne les clients sous le terme moqueur de «cochons». Les demandes sont aussi variées qu'ailleurs. Sodomie active et passive, fellation active et passive, scatologie et urologie, bondage et travestissement. «*Au Jura, tout marche bien !*» Comme partout, le profil des clients est diversifié.

Selon les propres statistiques de Dalida, 85 % des hommes qui payent pour ses services sont mariés et ont entre 40 et 80 ans. Les hommes divorcés représentent 5% d'entre eux. Le reste, 10 %, est composé de célibataires. Les jeunes de moins de 30 ans sont plus rares. Selon lui, certains hommes viennent, une fois, expérimenter quelque chose de nouveau. D'autres sont plus réguliers. Fait intrigant, très peu se considèrent homosexuels.

La question de la protection face aux maladies sexuellement transmissibles et plus particulièrement face au virus du Sida est l'objet d'une lourde négociation entre Dalida et ses clients, les Jurassiens comme les autres. Lui-même dit ne jamais se mettre en danger et utiliser constamment une «capote». Mais il doit très souvent insister pour que les relations soient protégées ou refuser un client qui fait la demande d'une prestation «naturelle», c'est-

à-dire sans préservatif. Et ils sont nombreux à être prêts à négocier au prix fort un tel service sexuel.

L'offre et la demande de prostitution : une réalité jurassienne

Ce témoignage permet d'apporter un éclairage sur l'expérience vécue d'une personne qui s'adonne à la prostitution. Même si le récit de Dalida est une exception dans le Jura, il donne à voir toutes les difficultés et les ambiguïtés de l'exercice de la prostitution. Cela met en évidence que la prostitution dans le Jura est une réalité. Que les prostitué-e-s, même si peu d'entre elles-eux résident dans le canton, y travaillent et que des hommes achètent leurs services. Le travail du sexe existe bel et bien aussi dans la «périphérie», dans un canton comme le Jura.

d'égal à égale!

Une action nationale

Campagne Euro 08 contre la traite des femmes



Interview de Manon Schick, porte-parole de la Section suisse d'Amnesty International qui fait partie de la coalition d'organisations qui a lancé cette campagne.

Propos recueillis par Estelle Pralong. Article paru dans *l'émilie*, avril 2008

Quelles sont les grandes lignes de la campagne Euro 08 contre la traite des femmes ?

Quels sont ses objectifs ?

Ces dernières années, le problème de la traite des femmes en Suisse a été davantage thématiqué qu'avant et quelques améliorations ont été introduites, mais malheureusement la protection des victimes reste insuffisante. Aujourd'hui, il existe une Convention contre la traite des êtres humains, adoptée par le Conseil de l'Europe et ouverte à la ratification. Cette convention offre une nouvelle occasion de demander des mesures spécifiques à la Suisse. Nous avons des objectifs concrets, comme la ratification rapide par la Suisse de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains et la définition de normes contraignantes pour tous les cantons, relatives à la protection des victimes, de façon que ces dernières aient droit à un permis de séjour qui ne dépende pas de leur volonté de témoigner et qu'elles ne soient pas criminalisées. Nous demandons aussi la mise en place d'une formation régulière de la police, de la justice et des services des migrations ainsi que l'obligation pour tous de collaborer avec les centres spécialisés et avec le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT).

Quels sont vos moyens d'action ?

Ils sont divers. Une pétition a été lancée à l'occasion de la Journée internationale des femmes dans les quatre villes de l'Eurofoot 08 (Genève, Berne, Bâle et Zurich). Des signatures seront récoltées jusqu'à la fin de l'été. La pétition sera alors remise aux autorités suisses tant au niveau fédéral que cantonal. De plus, dans chaque canton, la coalition essaie d'obtenir par le biais de député-e-s le dépôt d'une interpellation pour savoir quelle est la situation dans le canton en matière de traite des femmes, de formation des fonctionnaires sur ce thème et de prise en charge des victimes. Enfin, durant l'Eurofoot 08, un spot créé par l'agence Walker à Zurich sera projeté sur les écrans géants où seront diffusés les matches, de façon à sensibiliser le public.

Sur quelle définition de la traite des femmes vous appuyez-vous ?

Nous nous basons sur la définition juridique telle que contenue dans la législation internationale, notamment dans le Protocole de Palerme, et dans le Code pénal suisse, article 182 reproduit ci-dessous. La définition juridique de la traite des êtres humains dit que trois éléments doivent être réunis: une action, un moyen et un but (l'exploitation).

Art. 182

Traite d'êtres humains

1. Celui qui, en qualité d'offreur, d'intermédiaire ou d'acquéreur, se livre à la traite d'un être humain à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de son travail ou en vue du prélèvement d'un organe, est puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire. Le fait de recruter une personne à ces fins est assimilé à la traite.
2. Si la victime est mineure ou si l'auteur fait métier de la traite d'êtres humains, la peine est une peine privative de liberté d'un an au moins.
3. Dans tous les cas, l'auteur est aussi puni d'une peine pécuniaire.
4. Est également punissable celui qui commet l'infraction à l'étranger. Les art. 5 et 6 sont applicables.

Une telle campagne peut-elle se retourner contre les migrantes et les travailleuses du sexe sur le plan de la stigmatisation ou de la criminalisation ?

Non. En ce qui concerne les migrantes, notre objectif vise justement à ce qu'elles ne soient plus criminalisées mais considérées comme des victimes, notamment en leur donnant une autorisation de séjour sans les obliger à témoigner dans le cadre d'une procédure pénale. Actuellement, la Loi sur les étrangers prévoit la possibilité d'une autorisation de séjour provisoire limitée à la durée de la procédure, mais c'est insuffisant et surtout, la pratique diffère d'un canton à l'autre. En ce qui concerne les travailleuses du sexe, notre message est clair: nous disons stop à la traite des femmes, pas à la prostitution. Nous ne voulons pas non plus culpabiliser les clients des prostituées, mais les sensibiliser au fait qu'ils peuvent être confrontés à des femmes victimes de la traite et qu'ils peuvent les aider. L'an dernier, le centre spécialisé FIZ a reçu une dizaine de victimes de traite qui ont été amenées par des clients.

Existe-t-il des chiffres fiables sur le nombre de personnes victimes de la traite des femmes en Suisse ?

Selon une estimation de l'Office fédéral de la police de 2002, 1500 à 3000 personnes seraient victimes de traite chaque année dans notre pays, mais cette estimation est très imprécise. On peut dire de façon plus sûre que près de 200 femmes s'adressent chaque année pour des questions de traite à un centre spécialisé : environ 130 par an s'adressent au FIZ Makasi, le seul centre spécialisé sur cette question en Suisse, et quelques dizaines à un centre LAVI. Ces 200 femmes ne représentent évidemment qu'une petite partie des victimes de la traite des femmes en Suisse car la plupart des femmes n'osent pas dénoncer leur situation, de peur d'être expulsées, ou ne peuvent pas échapper à leurs trafiquant-e-s.

Pour en savoir plus :

La campagne Euro 08 contre la traite des femmes :
<http://www.traitedesfemmes2008.ch>

Loi fédérale sur les étrangers : art. 30, dérogations aux conditions d'admission : e. régler le séjour de victimes et de témoins de la traite d'êtres humains;

Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains :
<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/19.7htm>



Action du 8 mars 2008 à Genève © Bertrand Cottet/Strates

Adresses utiles

Groupe Sida Jura

Route de Porrentruy 6
Case postale 459
2800 Delémont 1
T 032 423 23 43
F 032 423 23 76
contact@gsj.ch

Service sociaux régionaux :

District de Delémont

Rue de la Jeunesse 1
2800 Delémont
T 032 420 72 72
F 032 420 72 73

Ajoie et Clos-du-Doubs

Rue Pierre-Péquignat 22
2900 Porrentruy
T 032 465 11 20
F 032 465 11 21

District des Franches-Montagnes

Rue de la Côte 1a
2340 Le Noirmont
T 032 957 65 20
F 032 953 18 61

Centre Jurassien de Planning Familial :

District de Delémont

Rue de la Molière 13
2800 Delémont

Ajoie et Clos-du-Doubs

Grand-Rue 12
2900 Porrentruy

District des Franches-Montagnes

Rue de la Côte 1A
2340 Le Noirmont

Trans-At

Chemin de la Brasserie 18
2800 Delémont

Trans-At

Rue Elsaesser 2
2900 Porrentruy

Bureau de l'Egalité

Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont
Consultation sur rendez-vous
T 032 420 79 00
F 032 420 79 01
Courriel : egalite@jura.ch

Police cantonale

Les Prés-Roses
2800 Delémont
T 032 420 65 65
N° urgence 117

Service de la population

Bureau de l'intégration et de
la lutte contre le racisme
Rue du 24-Septembre 1
2800 Delémont
T 032 420 56 94

Service des arts et métiers et du travail

Rue du 24-Septembre 1
2800 Delémont
T 032 420 52 30

Service d'aide aux victimes

Centre LAVI

Quai de la Sorne 22
2800 Delémont
T 032 420 81 00
F 032 420 81 01
Courriel: lavi@jura.ch

Centre d'orientation scolaire et professionnelle

Chemin des Arquebusiers
2900 Porrentruy
T 032 420 34 70

SIBIR'ELLES

Secrétariat : Michel Joray
Sorbier 38c
2805 Soyères
T 032 422 95 48

143, La Main Tendue

Permanence téléphonique
Répond 24 heures sur 24

Sites Internet utiles

www.jura.ch/ega	Site du Bureau de l'Egalité du Canton du Jura
www.jura.ch/qar	Site du QAR : des Questions, des Adresses, des Réponses
www.jura.ch/lavi	Site du Centre LAVI jurassien
www.equality.ch	Site de la Conférence suisse des Délégué-e-s à l'égalité
www.equality-office.ch	Site du Bureau fédéral de l'égalité
www.centrelavi-bienne.ch	Service d'Aide aux Victimes Bienne, centre LAVI
www.jura.ch/migrantes	Site destiné aux migrantes
www.amnesty.ch	Site d'Amnesty international
www.traitedesfemmes2008.ch	Site campagne Euro 08 contre la traite des femmes
www.aspasie.ch	Site d'Aspasie, Genève
www.infoset.ch/inst/fleur	Site de Fleur de Pavé, association pour personnes prostituées, Lausanne
www.aids.ch	Site de l'Aide suisse contre le sida
www.gsj.ch	Site du groupe sida Jura
www.aids.ch/f/ahs/apis.php	Site d'Apis, réseau de prévention du sida auprès des prostituées d'origine étrangères
www.don-juan.ch	Site d'information et de conseils aux consommateurs de sexe tarifé
femmesdedroits.wordpress.com	Site de l'association Femmes de droits / Droits des femmes, France
www.malesexwork.net	Site de l'antenne d'information et de soutien pour les travailleurs du sexe
www.safeboy.ch	Site d'information pour les travailleurs du sexe
www.guidesocial.ch	Le guide social romand

Bibliographie

Maman, putain, sorcière, assistante sociale,

Enrica Eichenberger , Saugy Elisabeth, Dominique Schmider, Le nouveau droit de la filiation, Valy Degoumois, Elisabeth Di Zuzio, Françoise Julier-Costes, Genève : Institut d'études sociales, 1978.

Le silence de l'innocence,

Man Somaly, Paris : A. Carrière, 2005.

Madeleine pour mémoire : biographie de Madeleine Secrétan-Rollier, travailleuse bénévole dans les milieux de la prostitution lausannois et genevois,

Mireille Gossauer-Zürcher, Claire Maxwell-Deshusses, Mireille Rodeville, Genève : Les Ed. IES, cop. 1990.

Le nouveau visage de la prostitution : la révolte contre l'ordre mâle,

Dominique Dallayrac, Paris : R. Laffont, 1976.

Folles femmes de leur corps : la prostitution,

Judith Belladonna; avec la participation de Guy Hocquenghem [et al.], Fontenay-sous-Bois : Recherches, 1977.

Sex-bizz : essai sur l'amour gris : la prostitution sexuelle à Genève (Suisse) vers la fin du deuxième millénaire (après J.-C.),

Roger Gaillard, Genève : Grounauer, 1981.

La situation sociale des prostituées à Genève,

Kati David et Liliane Casiraghi, Genève : Univ. de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 1981.

Signes particuliers: aucun : regard sur la prostitution des mineurs à Genève,

Danièle Allegri, Marie Felder [et al.], Genève : Institut d'études sociales, 1981.

Prostitution,

Agence femmes information, Paris : AFI, [1981?].

Un regard pré-fabriqu  ... ou notre perception de la prostitution et ses possibles effets dans le travail social,

Dorette Fert, Genève : [s.n.], 1986.

La partag  e,

Barbara Christine de Coninck, Paris : Les Ed. de Minuit, 1977.

Tourismus, Prostitution, Aids,

Mechtild Maurer, Z  rich : Rotpunktverlag, 1991.

La passe imaginaire,

Gris  lidis R  al ; pr  f. de Jean-Luc Hennig, Levallois-Perret : Manya ; [Lausanne] : L'Aire, 1992.

Une femme entretenue : roman,

Marielle Gallet, Paris : Albin Michel, 1999.

Pour toi Sandra,

Derib, Clichy : Mouvement du nid, 1996.

Carnet de bal d'une courtisane ; suivi de Petite chronique des courtisanes & autres textes,
Griselidis Réal, Paris : Verticales, 2005.

Escort girl : le récit d'une double vie,
Sachat Love, Paris : Alban, 2006.

Grisélidis Réal, la nuit écarlate ou le repas des fauves
Gérard Laniez [et al.] La Rochelle : Association Himeros, 2006.

La prostitution,
Aline Jakob, Delémont : Bureau de l'Égalité, 2007.

Les quatre femmes de Dieu : la putain, la sorcière, la sainte & Bécassine,
Guy Bechtel, Paris : Plon, 2003.

La prostitution conjugale : des femmes témoignent,
Christine Dessieux, Paris : A. Michel, 1993.

L'âge d'or de la prostitution : de 1870 à nos jours,
Jacques Solé, Paris : Plon 1993.

Les clients de la prostitution : l'enquête,
Saïd Bouamama et Claudine Legardinier, Paris : Presses de la Renaissance, 2006.

**Tous ces livres peuvent être empruntés gratuitement
à la bibliothèque du Bureau de l'Égalité.
c/o Bibliothèque cantonale jurassienne
Hôtel des Halles, 2900 Porrentruy
Tél. : 032 420 84 10 ou 420 84 00
Fax : 032 420 84 99
www.jura.ch/occ/bicj**

d'égal à égale!

- Oui**, je désire recevoir gratuitement les prochains bulletins d'égal à égale!
- Veuillez noter mon changement d'adresse

Nom

Prénom

Rue

NPA

Localité

Téléphone



Affranchir
s.v.p.

Bureau de l'Egalité
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont



Bureau de l'Egalité
de la République et Canton du Jura
CH - 2800 Delémont
T +41 32 420 79 00
F +41 32 420 79 01
www.jura.ch/ega
egalite@jura.ch